

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -09 - 02

Séance du 25 septembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, SAMAT, Messieurs BAGNO,  
FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-  
JAQUIER, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

CHAMBRE FUNERAIRE

PROCEDURE  
DE DELEGATION  
DE SERVICE PUBLIC

CREATION  
DE LA COMMISSION  
DE DELEGATION  
DE SERVICE PUBLIC  
ET ELECTION  
DE SES MEMBRES

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Mesdames Pascale GUIROU-NOUYRIGAT (procuration  
à Madame Chrystelle GOHARD), Michèle VANPEE (procuration à  
Monsieur Louis FERRARA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration  
à Madame Andrée SAMAT), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO  
(procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Lydie TOCHE-SOULÉ  
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Dominique OLIVIER  
(procuration à Monsieur Alain PATOULLARD).

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180925-DEL20180902-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2018.04.03 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet d'extension de la Chambre funéraire située Avenue d'Arquier dans l'enceinte du Cimetière Communal qui aura pour objet de :

- Créer une deuxième salle de recueillement,
- Optimiser l'espace de préparation,
- Rendre accessible le sanitaire public,
- Moderniser l'ensemble

A l'issue de l'achèvement des travaux, d'ici la fin du premier trimestre 2019, qui permettront de répondre aux besoins actuels et en vue de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que de l'entretien et de la maintenance de celle-ci selon la procédure de délégation de service public prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de créer, en vertu de l'article L. 1411-5 du CGCT une Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Cette Commission devra :

- ouvrir et examiner les candidatures reçues,
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- émettre un avis sur les propositions des candidats, avant les négociations qui permettront d'aboutir au choix des sous-traitants.

Monsieur le Maire rappelle que cette Commission est composée comme suit :

- **Membres titulaires avec voix délibérative:**
  - 1 Président qui est l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant,
  - 5 Conseillers Municipaux élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- **Membres suppléants :** élus en nombre égal à celui de membres titulaires et dans les mêmes conditions,
- **Membres de droit à voix consultative :**
  - le Comptable de la Commune,
  - un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et L.1411-5,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une Commission de Délégation de Service Public en vue de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que de l'entretien et de la maintenance de la Chambre Funéraire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les délégués titulaires et suppléants suivants pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1- Monsieur Jean-Michel VALENTIN	1- Madame Marguerite TROGNO
2- Madame Sabine GIACALONE	2- Monsieur Jean-Paul ROCHE
3- Monsieur Louis FERRARA	3- Monsieur Yannick GUEGUEN
4- Monsieur Pierre LUCIANO	4- Madame Olivia MOTUS-JAQUIER
5- Monsieur Claude GIULIANO	5- Madame Elisabeth LALESART

Le Conseil Municipal,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la création d'une Commission de Délégation de Service Public en vue de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que de l'entretien et de la maintenance de la Chambre Funéraire,

La liste proposée ayant recueilli 32 voix sur 32, les délégués titulaires et suppléants suivants sont élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Philippe BARTHELEMY :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1- Monsieur Jean-Michel VALENTIN	1- Madame Marguerite TROGNO
2- Madame Sabine GIACALONE	2- Monsieur Jean-Paul ROCHE
3- Monsieur Louis FERRARA	3- Monsieur Yannick GUEGUEN
4- Monsieur Pierre LUCIANO	4- Madame Olivia MOTUS-JAQUIER
5- Monsieur Claude GIULIANO	5- Madame Elisabeth LALESART

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY